

ARTISSIMO ÉCOLE DE MUSIQUE



Du 18 septembre 2017 au 9 juin 2018

(Hors vacances et jours fériés)

Tel : 02 52 10 11 21 / 06 23 47 05 14 - email : contact@artissimo-musique.org

Adresse de correspondance : 26 rue de la Madeleine, 44190 Clisson www.artissimo-musique.org

SAISON 2017 – 2018



SOMMAIRE



- **CONTENU DES ACTIVITÉS MUSICALES ARTISSIMO.....Page 3**
- **DESCRIPTIF ÉVEIL / INITIATION..... Page 4**
- **DESCRIPTIF FORMATION MUSICALE / CYCLE 1 et 2 Page 5 / 6**
- **DESCRIPTIF PRATIQUE AMATEUR..... Page 6**
- **HORAIRES ET JOURS ÉVEIL / INITIATION / FORMATION MUSICALE INSTRUMENTALE..... Page 7**
- **JOURS COURS INSTRUMENTS..... Page 8**
- **HORAIRES ET JOURS ENSEMBLES VOCAUX..... Page 9**
- **HORAIRES ET JOURS ENSEMBLES INSTRUMENTAUX..... Page 10**
- **TARIFS..... Page 11**
- **CALENDRIER COURS SAISON 2017/2018..... Page 12**
- **RÈGLEMENT INTÉRIEUR..... Page 13**

CONTENU ACTIVITES MUSICALES



Age de l'élève	Cours proposés		Durée hebdomadaire
De 4 à 5 ans	Éveil Musique et Danse OU Éveil Musique		45 minutes
De 5 à 6 ans	Initiation Musique et Danse OU Initiation musique		1h
cycle 1 À partir de 7 ans	Instrument ET Formation musicale instrumentale + en facultatif Atelier rythme ou vocal		Instrument : 40 minutes en semi collectif (2 premières années d'apprentissage 7 à 10 ans) ET Formation musicale : 1h atelier (facultatif) : 1h
cycle 1	Instrument ET Formation musicale instrumentale + en facultatif Atelier rythme ou vocal		Instrument :30 minutes Formation musicale : 1h atelier (facultatif) : 1h
A partir de 12 ans pratique amateur OU cycle 1	Pratique AMATEUR Instrument ET Pratique collective	CYCLE 1 Instrument ET Formation musicale instrumentale + en facultatif Atelier rythme ou vocal	Pratique AMATEUR Instrument :30 minutes atelier pratique collective : 1h
			CYCLE 1 Instrument :30 minutes Formation musicale : 1h atelier (facultatif) : 1h
De 7 à 77 ans	Pratique collective seule : ATELIERS (voir descriptif p 10)		1h



ÉVEIL / INITIATION

De 4 à 6 ans : Eveil/ Initiation Musique et Danse

Concerne les enfants de moyenne section (MS) et grande section (GS) : danser pour mieux jouer (de la musique) et jouer pour mieux danser !

Artissimo, école de musique, poursuit le même objet associatif que l'école de danse de Clisson, à savoir l'enseignement et l'éducation des jeunes dans le cadre de l'enseignement musical et chorégraphique. Ces deux associations ont décidé de coopérer ensemble pour mieux servir leur objet éducatif commun. Cet atelier permet d'éveiller les enfants aux deux disciplines et d'exprimer les fondamentaux du rapport musique/danse par l'écoute et la disponibilité corporelle, les qualités de mouvements liés aux sons.

Prévoir une tenue adaptée au travail corporel.

De 4 à 6 ans : Eveil /Initiation Musical

Concerne les enfants en classe de MS, GS et CP. L'atelier d'éveil musical développe la sensibilité au monde sonore des tout-petits. Rythme, chants, jeu instrumental. Ouvrir et affiner les perceptions en sensibilisant les enfants.

Chant, écoute, découverte des objets sonores, jeux musicaux.



FORMATION COMPLETE / CYCLE



L'équipe Pédagogique Artissimo, en lien avec le projet d'établissement, propose un enseignement par cycle, permettant aux adhérents qui le souhaitent, de valider un niveau d'apprentissage conforme au schéma national d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture.

CYCLE 1

Formation musicale instrumentale obligatoire pour les 3 premières années d'apprentissage musical.

Après 3 années de Formation Musicale Instrumentale il est possible d'intégrer le cursus Pratique Amateur.

Cycle complet : Instrument (30minutes) + FMI (formation musicale instrumentale 1h) + atelier rythme ou vocal (facultatif 1h)

Objectif : Constituer un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoirs faire.

durée de 3 à 5 ans, cursus adapté aux différentes vitesses d'acquisition des enfants

Le premier cycle peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité

COURS SEMI COLLECTIF DUO

A partir de 7 ans : CONCERNE Les 2 premières années d'apprentissage :

Le travail collectif permet de développer des compétences musicales comme l'autonomie, la créativité ou encore la communication musicale et est aussi un élément de motivation important pour certains élèves

Cycle 1 : Cycle complet : Instrument semi collectif duo (40 minutes) + FMI (formation musicale instrumentale 1h) + atelier rythme ou vocal (facultatif 1h)

Objectif : constituer les bases de pratique et de culture, construire la motivation et la méthode

Aborder la formation musicale directement avec l'instrument. Un rapport moins abstrait entre le solfège et la pratique instrumentale. Introduire la notion de pratique collective, et acquérir une formation auditive plus développée.





CYCLE 2

Cycle 2 CULTURE MUSICALE : contenu Formation Musicale : Histoire de la musique de l'Antiquité à Aujourd'hui. Analyse musicale, travail d'écriture et de mémorisation et préparation **BAC Option Musique** + Instrument (30 minutes)

Ouverts aux grands élèves souhaitant préparer l'option BAC Musique et adultes désireux de compléter, enrichir leur culture musicale

PRATIQUE AMATEUR

A partir de 12 ans : Parcours personnalisé. : Instrument + pratique collective.

Cette orientation s'adresse aux personnes qui ne souhaitent pas suivre un cycle complet, qui n'ont pas tous les acquis nécessaires pour suivre ou qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier.

Pour les +18 ans : Soutien à la pratique amateur : Apprentissage d'un instrument en cours semi-collectif

D'une durée de 30 minutes et par groupe de 2 élèves, ce cours s'adresse aux adultes ayant déjà une pratique collective au sein d'Artissimo et souhaitant bénéficier d'un enseignement technique plus approfondi. Cette formule n'est pas accessible à tous les instruments enseignés à Artissimo. Voir avec la Directrice pour plus de précisions sur les modalités d'accès et son organisation.

**de 7 ans à 77 ans : ATELIER COLLECTIF SEUL
d'une durée d'1h et par groupe de 10 minimum.**

ACCUEIL GROUPES

Permettre à des groupes musicaux constitués de progresser en bénéficiant d'un accompagnement professionnel tout en respectant le choix du groupe, esthétique, son, etc...

En fonction de la nature du projet, un nombre d'heures sera attribué après concertation avec l'enseignant et responsable pédagogique Artissimo, en charge de cette préparation.



ÉVEIL / INITIATION / F.M.I.

Ouverture de classe soumis à la participation de 10 participants.

	Jours	Horaires	Lieu	Intervenants	Du
Eveil musique et Danse 4/5 ans EV1	Mercredi	16h30 à 17h15	Plessard	Soizic Boneau et Sabine Coyral	45 mn
Initiation Musique et Danse 5/6 ans EV2	Mercredi	15h25 à 16h25	Plessard	Soizic Boneau et Sabine Coyral	1h
Eveil Musical EV1 4/5 ans	lundi	16h45 à 17h30	Clisson	Céline Hétérier	45 mn
Initiation Musique EV2 5/6 ans	Lundi Jeudi	17h30 à 18h30 17h à 18h	Clisson	Céline Hétérier	1h
Formation musicale instrumentale – FMI 1 1^{ère} année	Mardi Jeudi	17h15 à 18h15 17h à 18h	Clisson	Hélène Checco	1h
Formation musicale instrumentale – FMI 2 2^{ème} année	Mardi Jeudi	18h15 à 19h15 18h à 19h	Clisson	Hélène Checco	1h
Formation musicale instrumentale - FMI 3 3^{ème} année	Jeudi Vendredi	19h à 20h 17h à 18h	Clisson	Hélène Checco	1h
FMI 4 CULTURE MUSICALE	Vendredi	18h à 19h	Clisson	Hélène Checco	1h
CYCLE 2+ prépa BAC Option musique	Vendredi	19h à 20h	Clisson	Hélène Checco	1h

LES INSTRUMENTS / FORMATION MUSICALE

**Jours et horaires (sous réserve de modification)*

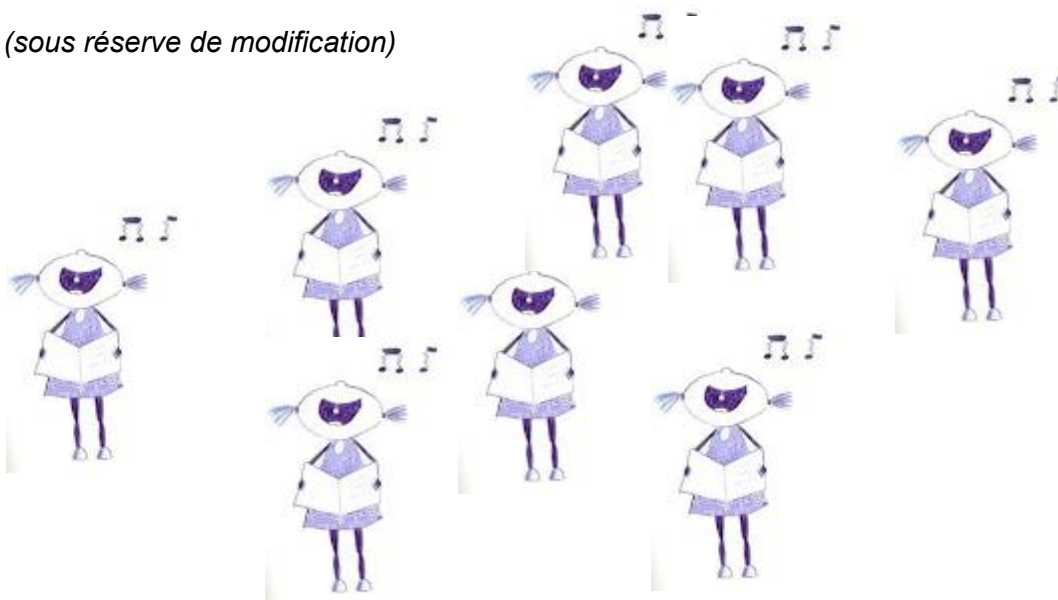
Famille instrumentale	Jours de cours			Rappel horaires FM FORMATION MUSICALE	
Les bois	Clarinette <i>Thomas Badeau</i> lundi et mardi	Flûte traversière <i>Isabelle Ernoul</i> lundi et mardi	Saxophone <i>Olivier Laurent</i> vendredi	FMI 1	Mardi 17h15 à 18h15 Jeudi 17h à 18h
Les cuivres	Trompette, Tuba <i>Zeka Lopez</i> Jeudi			FMI 2	Mardi 18h15 à 19h15 Jeudi 18h à 19h
Les cordes	Violon <i>Hélène Checco</i> du mardi au samedi	Violoncelle <i>Soizic Bonneau</i> lundi	Guitare <i>Yohann Estiot</i> mardi /	FMI 3	Jeudi 19h à 20h vendredi 17h à 18h
	Guitare <i>Henri Nadaud</i> jeudi / samedi	Guitare <i>Thomas Badeau</i> lundi, mardi	Guitare <i>Yohan Estiot</i> Samedi (Maisdon)	FMI 4	Vendredi 18h à 19h
	Harpe <i>Céline Hétérier</i> mercredi	Vielle à roue <i>Benoît Roblin</i> mardi		CYCLE 2+ prépa BAC Option musique	Vendredi 19h à 20h
Les percussions	Batterie <i>Serge Michaut</i> vendredi	Batterie <i>Josselin Sauvaget</i> mercredi			
Les instruments polyphoniques	Piano <i>en cours d'élaboration</i>	Piano <i>Anne Duchesne</i> mercredi /vendredi (clisson) Mardi (Maisdon)	Accordéon <i>Martine Foucher</i> <i>Bricaud</i> Lundi / Mardi		



ENSEMBLES VOCAUX

	Jours	Horaires	Lieu	Intervenants
Choeur d'Enfants (7 à 12 ans)	Mercredi	13h30 à 14h30	Clisson	Céline HETERIER
Chorale adultes	Mardi	20h30 à 22h	Maisdon-sur-Sèvre	Anne DUCHENE

**Jours et horaires (sous réserve de modification)*





ENSEMBLES INSTRUMENTAUX / ATELIERS



NB : L'apprentissage d'un instrument est indissociable d'une pratique collective
 (Ouverture d'un atelier soumis à la **participation de 10 participants**) *jours et horaires (sous réserve de modification)

	Jours	Horaires	Lieu	Intervenant
Orchestre à Cordes	MARDI	19h15 à 20h15	Clisson	Hélène CHECCO
Atelier musique actuelle	MERCREDI	18h45 à	Maisdon	Josselin SAUVAGET
	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration	Clisson	
Atelier musique traditionnelle	LUNDI	18h à 19h et 19h à 20h	Clisson	Thomas BADEAU
Atelier rythme	VENDREDI	18h30/19h30	Clisson	Serge MICHAUT
Atelier Jeux improvisée	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration	Clisson	
Atelier Jazz	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration	Clisson	
Ensemble Guitare	MARDI	18h / 19h	Clisson	Yohan ESTIOT

Age	Activités musicales	TARIFS SAISON 2016/2017 30 € adhésion par famille							
De 4 à 5 ans	Éveil musique et danse 1	155,00 €							
De 5 à 6 ans	Initiation musique et danse	165,00 €							
De 4 à 5 ans	Eveil musical EV1	135,00 €							
De 5 à 6 ans	Initiation Musical EV2	145,00 €							
		Maisdon sur Sèvre	Clisson	Gorges	Monnières	Gétigné	St Lumine de Clisson	St Hilaire de Clisson	Autres communes 44 et hors communes 44
A partir de 7 ans	Parcours complet cycle Instrument et Formation musicale instrumentale + (facultatif atelier rythme ou vocal)	441,00 €	516,00 €	590,00 €	630,00 €	630,00 €	630,00 €	730,00 €	750,00 €
A partir de 12 ans	Instruments et pratique collective								
Adultes (18 ans et +)	Instrument et pratique collective	820,00 €							
Adultes (18 ans et +)	Soutien à la pratique amateur* Instrument (cours semi-collectif) et pratique collective	500 € Cette formule n'est pas accessible à tous les instruments enseignés à Artissimo. Voir avec la directrice de l'école et le professeur concerné pour plus de précisions sur les modalités d'accès à ce cours et à son organisation.							
Pratiques collectives seules	Cycle 2 culture musicale et préparation BAC option musique Ateliers Chœur enfants Ensemble vocal	188 €							
	Chorale	125 €							

CALENDRIER SAISON ARTISSIMO 2017/2018

	septembre		octobre		novembre		decembre		janvier		février		mars		avril		mai		juin			
V		1 D		1 M	congé scolaire	1 V		1 L	congé scolaire	1 J		1 J	congé scolaire	1 D		1 M	congé scolaire	1 V				
S		2 L		2 J		2 S		2 M		2 V		2 V			2 V	2 L			2 M		2 S	
D		3 M		3 V		3 D		3 M		3 S		3 S			3 S	3 M			3 J		3 D	
L		4 M		4 S		4 L		4 J		4 D		4 D			4 D	4 M			4 V		4 L	
M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 L		5 L			5 L	5 J			5 S		5 M	
M		6 V		6 L		6 M		6 S		6 M		6 M			6 M	6 V			6 D		6 M	
J		7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		7 M			7 M	7 S			7 L		7 J	
V	réunion de rentrée	8 D		8 M	8 V		8 L	8 J		8 J		8 J	8 D		8 M		8 V					
S		9 L		9 J	9 S		9 M	9 V		9 V		9 V	9 L		9 M		9 S					
D		10 M		10 V	10 D		10 M	10 S		10 S		10 S	10 M		10 J		12 D					
L		11 M		11 S	11 L		11 J	11 D		11 D		11 D	11 M		11 V		11 L					
M		12 J		12 D	12 M		12 V	12 L		12 L		12 L	12 J		12 S		12 M					
M		13 V		13 L	13 M		13 S	13 M		13 M		13 M	13 V		13 D		13 M					
J		14 S		14 M	14 J		14 D	14 M		14 M		14 M	14 S		14 L		14 J					
V		15 D		15 M	15 V		15 L	15 J		15 J		15 J	15 D		15 M		15 V					
S		16 L		16 J	16 S		16 M	16 V		16 V		16 V	16 L		16 M		16 S					
D		17 M		17 V	17 D		17 M	17 S		17 S		17 S	17 M		17 J		17 D					
L		18 M		18 S	18 L		18 J	18 D		18 D		18 D	18 M		18 V		18 L					
M		19 J		19 D	19 M		19 V	19 L		19 L		19 L	19 J		19 S		19 M					
M		20 V		20 L	20 M		20 S	20 M		20 M		20 M	20 V		20 D		20 M					
J		21 S		21 M	21 J		21 D	21 M		21 M		21 M	21 S		21 L		21 J					
V		22 D		22 M	22 V		22 L	22 J		22 J		22 J	22 D		22 M		22 V					
S		23 L		23 J	23 S		23 M	23 V		23 V		23 V	23 L		23 M		23 S					
D		24 M		24 V	24 D		24 M	24 S		24 S		24 S	24 M		24 J		24 D					
L		25 M		25 S	25 L		25 J	25 D		25 D		25 D	25 M		25 V		25 L					
M		26 J		26 D	26 M		26 V	26 L		26 L		26 L	26 J		26 S		26 M					
M		27 V		27 L	27 M		27 S	27 M		27 M		27 M	27 V		27 D		27 M					
J		28 S		28 M	28 J		28 D	28 M		28 M		28 M	28 S		28 L		28 J					
V		29 D		29 M	29 V		29 L					29 J	29 D		29 M		29 V					
S		30 L		30 J	30 S		30 M					30 V	30 L		30 M		30 S					
		31 M			31 D		31 M					31 S			31 J							

jours de cours Artissimo

Jours fériés

Réunion de rentrée Artissimo : Planning / Rencontres Professeurs
MAISON DES ASSOCIATIONS CLISSON 19h

REGLEMENT INTERIEUR 2017 / 2018

INSCRIPTIONS Adhésion : 30 euros par famille

Les inscriptions ont lieu à partir de mai/juin. Une adhésion annuelle est demandée lors de cette inscription et reste acquise à l'association si l'adhérent ne signale pas sa résiliation avant le premier cours. **Les inscriptions en éveillé et initiation bénéficient d'une période d'essai de deux semaines** ; l'inscription sera définitive après une période d'essai de 2 semaines (soit 2 cours).

La cotisation est annuelle, c'est à dire exigible même en cas d'arrêt en cours d'année. Elle peut être réglée par chèque donné(s) à l'inscription en une, trois ou neuf fois

- en 3 fois : débités au **1^{er} jour du mois : octobre / février / mai (Noter sur les chèques la date de l'encaissement correspondant au mois débité)**
- en 9 fois : débités le **au 1^{er} jour du mois : octobre à juin (Noter sur les chèques la date de l'encaissement correspondant au mois débité)**

CALENDRIER

Le calendrier scolaire ARTISSIMO et les horaires de cours sont diffusés dès le mois de septembre et sont établis pour la saison musicale.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES COURS

2 premières années d'apprentissage : à partir de 7 ans, cours semi collectif, 20 minutes de cours hebdomadaires pour les cours instrumentaux.

Cours d'instrument : à partir de 2 années d'apprentissage, cours individuel, 30 minutes de cours hebdomadaires pour tous les cycles.

Formation Musicale Instrumentale : 1 heure de cours hebdomadaire.

Ateliers musicaux : 1 heure de cours hebdomadaire

Exceptions : **Chorale** (pôle de Maisdon-sur-Sèvre) + **Orchestre à cordes** : 1h30 de cours hebdomadaires.

En cas d'effectif réduit, l'organisation des cours pourra être adaptée en conséquence.

L'École de Musique encourage les professeurs à proposer un projet pédagogique pour leur(s) classe(s) et à s'investir dans le projet d'établissement de l'École de Musique. Ils suivent et assistent leurs élèves dans leur progression et leurs évaluations. Ils incitent aussi à une pratique collective.

Dans le cas d'absence du professeur pour arrêt légal (maladie, congés spéciaux, etc.), l'école s'engage à maintenir le calendrier.

Si le professeur est dans l'impossibilité d'assurer son cours, il doit en avvertir ses élèves et convenir d'une date et d'un horaire qui puissent convenir à la majorité des élèves pour rattraper la séance de cours en question.

Les parents peuvent rencontrer les professeurs pendant un cours individuel de leur enfant et sur rendez-vous, fixé à la convenance du professeur. Ces rendez-vous ne peuvent en aucun cas empiéter sur les cours ou activités d'autres élèves. Les parents peuvent assister au cours de leur enfant de façon exceptionnelle avec l'autorisation expresse du professeur. Si le professeur l'estime justifié pédagogiquement, il peut réunir plusieurs élèves et cumuler leurs temps de cours respectifs, tout en veillant à ce que chacun travaille effectivement le temps pour lequel il est inscrit.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES PRATIQUES COLLECTIVES, AUDITIONS, CONCERTS

Il existe une diversité de pratiques collectives au sein de l'établissement et de chaque discipline instrumentale ou vocale. La participation de chaque élève au sein de l'une ou l'autre de ces pratiques est fortement souhaitée. De plus, l'École propose, encourage et accompagne les projets artistiques amateurs. Cette pratique permet de finaliser et de donner tout son sens à l'ensemble du travail réalisé dans le cadre de l'Ecole de Musique. La participation à de tels projets n'est pas obligatoire mais très espérée tant l'intérêt est grand dans la perspective d'un accomplissement personnel comme musicien amateur mature et autonome.

TRANSPORT / ASSURANCE

Toute prestation extérieure d'élèves de l'Ecole de musique sont couvertes par l'assurance responsabilité civile de l'association organisatrice de l'évènement. L'association Artissimo doit avoir les connaissances nécessaires en matière de sécurité pour les transports en commun d'enfants et vérifier que le conducteur est en règle. L'organisation d'un transport occasionnel de personnes devra être contractualisée. S'il y a utilisation de véhicules personnels, nécessité de respecter un nombre de règles précises : ceinture de sécurité, couverture assurance.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Des évaluations ont lieu pour les élèves inscrits en parcours cycle. Un carnet de bord, outil d'évaluation, sera à compléter sur le temps de cours par l'élève et le professeur concerné (individuel et collectif) au premier cours pour la partie administrative uniquement puis deux fois par an, en janvier et en mai, avec les différents professeurs. Afin de permettre aux parents et élèves une consultation régulière, le carnet de bord sera confié à chacun pour une période de 15 jours (vacances de février et avril).

RÈGLES DE VIE

Tout élève inscrit à un cours s'engage à faire preuve d'assiduité et de ponctualité.

Toute absence devra être signalée en amont directement au professeur ou à défaut à la directrice.

Les élèves sont sous la responsabilité de l'association strictement pendant la durée de leurs cours. L'association n'assure pas la surveillance en dehors des cours et activités ; en conséquence la responsabilité de l'association et de ses salariés ne saurait être engagée avant ou après le cours ou l'activité.

Il est demandé aux parents d'accompagner leurs jeunes enfants jusqu'à l'intérieur de l'établissement et ainsi s'assurer de la présence du professeur.

En cas d'urgence médicale au sein de l'établissement, les parents autorisent l'Ecole à prendre l'initiative d'appeler les pompiers ou le SAMU.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de changer ou de compléter ce règlement à tout moment quand il le jugera nécessaire.